

Nom commercial: Acid citricum anhydricum pulvis

Numéro de la matière: 060157

Version: 3 / CH

Date de révision: 22.06.2021

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 22.06.21

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Acid citricum anhydricum pulvis

N° d'article 06015700

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2

H319

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P264.1

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Nom commercial: Acid citricum anhydricum pulvis

Numéro de la matière: 060157

Version: 3 / CH

Date de révision: 22.06.2021

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 22.06.21

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

Poids moléculaire

Valeur	192.12	g/mol
--------	--------	-------

Composants dangereux ***

Acide citrique anhydre

No. CAS 77-92-9

No. EINECS 201-069-1

Numéro 01-2119457026-42-XXXX

d'enregistrement

Concentration >= 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée, Mousse, Produit d'extinction à sec, Dioxyde de carbone

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est combustible. En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Nom commercial: Acid citricum anhydricum pulvis

Numéro de la matière: 060157

Version: 3 / CH

Date de révision: 22.06.2021

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 22.06.21

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter la formation de poussières. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Conservé le récipient bien fermé. Porter équipement de protection. Eviter la formation et le dépôt de poussières. Veiller à la bonne aération des locaux. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Eviter la formation de poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Température de stockage recommandée**

Valeur 10 30 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conservé uniquement dans l'emballage d'origine. Conservé hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker en commun avec: nourriture

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	13	Des matières solides non combustibles
Classe de stockage (Suisse)	11/13	Autres substances dangereuses solides classées/étiquetées dangereuses

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle *****8.1. Paramètres de contrôle****Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)**

Nom commercial: Acid citricum anhydricum pulvis

Numéro de la matière: 060157

Version: 3 / CH

Date de révision: 22.06.2021

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 22.06.21

Acide citrique anhydre

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

Acide citrique anhydre

Valeur type	PNEC		
Type	Eau douce		
Concentration	0.44		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Eau salée		
Concentration	0.044		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	1000		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration	34.6		mg/kg/d
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment		
Concentration	3.46		mg/kg/d
Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	33.1		mg/kg/d

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol. Filtre à particules P2

Protection des mains

Matériau approprié	Natural Latex		
Épaisseur du gant	0.5	mm	
Temps de pénétration	>= 8	h	
Matériau approprié	Polychloroprène		
Épaisseur du gant	0.5	mm	
Temps de pénétration	>= 8	h	
Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR		
Épaisseur du gant	0.35	mm	
Temps de pénétration	>= 8	h	
Matériau approprié	caoutchouc butyle		
Épaisseur du gant	0.5	mm	
Temps de pénétration	>= 8	h	
Matériau approprié	fluorure de caoutchouc - FKM		
Épaisseur du gant	0.4	mm	
Temps de pénétration	>= 8	h	

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection du corps

Nom commercial: Acid citricum anhydricum pulvis

Numéro de la matière: 060157

Version: 3 / CH

Date de révision: 22.06.2021

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 22.06.21

Vêtement de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	granulé		
Couleur	blanc		
Odeur	inodore		
Etat	poudre cristalline		
valeur pH			
Valeur	1.8		
Concentration/H ₂ O	50	g/l	
température	25	°C	
Point de fusion			
Valeur	153		°C
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			
Valeur	> 175		°C
Point d'éclair			
Valeur	345		°C
méthode	closed cup		
Pression de vapeur			
Valeur	< 0.001		hPa
température	20	°C	
Densité			
Valeur	1.665		g/cm ³
température	20	°C	
Hydrosolubilité			
Valeur	1450		g/l
température	20	°C	
coefficient de partage: n-octanol/eau			
log Pow	à -0.2		
température de décomposition			
Valeur	> 175		°C
propriétés explosives			
évaluation	Poussière		
Propriétés comburantes			
évaluation	Aucun(e) n'est connu(e).		

9.2. Autres informations

Autres données

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

Nom commercial: Acid citricum anhydricum pulvis

Numéro de la matière: 060157

Version: 3 / CH

Date de révision: 22.06.2021

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 22.06.21

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau. Eviter la formation de poussières. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Ne pas utiliser un jet d'eau intégral – danger de coup de poussière!

10.5. Matières incompatibles

Incompatible avec les bases. Agents d'oxydation, Acides, Nitrite

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****Acide citrique anhydre**

Espèces	souris		
DL50	5400		mg/kg
méthode	OCDE 401		

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Acide citrique anhydre**

Espèces	rat		
DL50	> 2000		mg/kg
méthode	OCDE 402		

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**Acide citrique anhydre**

Espèces	lapin		
évaluation	Non irritant		
méthode	OCDE 404		

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**Acide citrique anhydre**

évaluation	irritant		
------------	----------	--	--

Sensibilisation (Composants)**Acide citrique anhydre**

Remarque	Aucun		
----------	-------	--	--

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)**Acide citrique anhydre**

Voie d'exposition	orale		
Espèces	rat		
NOAEL	1200		mg/kg
Long terme			
Durée d'exposition	2	y	
Remarque	négatif pour les animaux		

Mutagénicité (Composants)**Acide citrique anhydre**

Espèces	Salmonella typhimurium		
évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.		

Toxicité reproductrice (Composants)

Nom commercial: Acid citricum anhydricum pulvis

Numéro de la matière: 060157

Version: 3 / CH

Date de révision: 22.06.2021

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 22.06.21

Acide citrique anhydre

évaluation

Aucun effets négatifs

Cancérogénicité (Composants)**Acide citrique anhydre**

évaluation

Aucun effets négatifs

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****Acide citrique anhydre**

Espèces

cyprins dorés (Leuciscus idus)

CL 50

440

mg/l

Durée d'exposition

48

h

méthode

OECD 203

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Acide citrique anhydre**

Espèces

Daphnia

CE50

120

mg/l

Durée d'exposition

72

h

Acide citrique anhydre

Espèces

Daphnia magna

CL 50

1535

mg/l

Durée d'exposition

24

h

Toxicité pour les bactéries (Composants)**Acide citrique anhydre**

CE50

>

100000

mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)****Acide citrique anhydre**

Valeur

97

%

Durée de l'essai

28

d

évaluation

Facilement biodégradable

méthode

OECD 301 B

12.3. Potentiel de bioaccumulation**coefficient de partage: n-octanol/eau**

log Pow

à

-0.2

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation (Composants)****Acide citrique anhydre**

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Nom commercial: Acid citricum anhydricum pulvis

Numéro de la matière: 060157

Version: 3 / CH

Date de révision: 22.06.2021

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 22.06.21

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, Catégorie 2

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.